

Le SICTAME vous informe

ÉLECTION des COMMISSIONS PARITAIRES ELF Exploration-Production / 27 mars 2003

L'extension des Commissions Paritaires à l'ensemble du personnel pétrolier est possible à condition de tous la vouloir. Pour y parvenir, il faut d'abord les faire vivre là où elles existent, c'est à dire chez Elf Exploration Production. C'est pourquoi nous appelons l'ensemble du personnel d'Elf EP à voter le 27 mars pour renouveler les membres de leurs Commissions Paritaires 'ETAM' et 'Ingénieurs' au sein de cette société. Et nous expliquons au personnel des autres sociétés de quoi il s'agit.

Ces commissions sont un élément essentiel du statut d'Elf EP, garanti par le contrat de travail. Elles sont composées d'un nombre égal de membres issus de l'Entreprise :

- Représentants désignés par l'employeur ;
- Représentants élus par les salariés.

Ces commissions paritaires ont plusieurs missions :

- elles sont informées des évolutions des masses salariales et suivent, d'année en année, les progressions liées aux avancements et promotions ;
- elles sont informées en détail des promotions et avancements, et de la position de l'ensemble des salariés ;
- elles émettent des avis sur les évolutions observées ;
- elles examinent les dossiers de recours présentés par les salariés et émettent un avis sur chaque dossier, la Direction est libre de suivre ou non cet avis mais assez souvent l'avis est suivi d'effet ;
- elles se réunissent en cas de sanction envisagée par la Direction : rétrogradation et licenciement ne sont exécutoires qu'après l'accord de la Commission.

Ces Commissions contribuent fortement à l'équité et à la paix sociale dans l'entreprise, et donc à son efficacité :

- elles assurent la transparence et garantissent une certaine équité dans les évolutions de carrières ;
- elles permettent à chacun de se situer dans l'entreprise et offrent une voie de recours à ceux qui s'estiment lésés dans leur évolution de carrière ;
- leur caractère paritaire en font un lieu d'échange privilégié entre les représentants de l'Employeur et ceux du Personnel ; elles contribuent ainsi à la cohésion de l'entreprise et à la paix sociale ;
- par les garanties qu'elles offrent au personnel, elles s'opposent au développement des frustrations et des situations conflictuelles ;
- elles sont un garde-fou aux décisions arbitraires, en particulier contre les licenciements « à la tête du client ».

Ceux qui ont conservé Elf Exploration-Production comme employeur l'ont certainement fait parce qu'ils sont attachés à leur statut, celui du Mineur.

Ils auront donc soin de défendre ce statut en permettant le renouvellement des Commissions Paritaires dès le 1^{er} tour des élections, le 27 mars 2003.

C'est en défendant cette instance chez Elf EP que nous pouvons accroître les chances de voir, un jour, son extension à l'ensemble de tous nos collègues et les faire ainsi bénéficier des bienfaits de ces commissions.

**LE 27 MARS,
POUR LA DEFENSE DES COMMISSIONS PARITAIRES ET LEUR EXTENSION A TOUS,
VOTEZ !**

CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LE SICTAME :

Employés, Techniciens et Agents de maîtrise

(liste unique pour l'ensemble de l'entreprise)

En TITULAIRES



Christian CASSIER



Martine LAUILLÉ



Jean-Michel MAUREL



Yves BERREBY



Francis CASSEN



Adam BOUAZIZ

En SUPPLEANTS



Isabelle SOUDRON



Serge CHRETIEN



Josette SABATÉ



Nadine CALDÉRONI



Jean-Pierre CHAMBET-ROSSET



Marc JACQUEMIN

Ces candidats sont dévoués et compétents

Ils méritent votre confiance !

CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LE SICTAME :

Ingénieurs et Cadres

(liste unique pour l'ensemble de l'entreprise)

En TITULAIRES



Pierre SAMIER



Jean MAGENDIE



Benoît CLERGEAT



Robert BAUCOU



Michel FRANÇOIS

En SUPPLEANTS



Philippe COUSSON



Jean-François OLIVES



Gilles PEIGNIEN



Bernard SÉRAISSOL



Bertrand DE REVIERS

Votez l'indépendance, Votez la compétence,

VOTEZ pour les Candidats présentés par le SICTAME !

Le 27 mars, personnel d'Elf EP, vous devez voter pour défendre les Commissions Paritaires et votre statut.
En étant très nombreux à voter, **vous aiderez aussi vos collègues de TotalFinaElf SA** à défendre leur propre statut et à le faire évoluer vers plus d'équité et de justice.

Rappelez-vous : la Direction n'a pas voulu mettre en place le statut unique - acceptable par tous - qui aurait permis une symbiose totale des équipes et des conditions de travail. Elle n'a pas voulu engager la négociation qui aurait permis cette convergence. Elle a préféré **transformer Elf EP en groupe clos, avant d'essayer d'en réduire le nombre d'actifs** : AFC, PRC, puis mise en place des 'Passerelles', consistant à proposer au personnel Elf EP de changer 'volontairement' d'employeur. Un nombre conséquent de salariés a emprunté ces passerelles : certains véritablement volontaires ou motivés par un gain immédiat ; beaucoup d'autres se sentant plus ou moins contraints psychologiquement de le faire. Vous avez compris **l'hypocrisie du système** mis en place et vu les multiples artifices et pressions - directes ou indirectes - mis en œuvre pour améliorer le 'rendement' de ces passerelles.
Le résultat en est que, au lieu d'unir le personnel, on l'a encore un peu plus divisé.

La Direction a essayé de négocier la mise en place d'une UES (Unité économique et sociale) dite 'Amont' entre Elf EP et TFE SA. Cette négociation a échoué en raison du rôle ambigu que la Direction a délibérément fait jouer aux Coordonnateurs syndicaux groupe dans la signature des accords Retraite Prévoyance et qu'elle entend, à nouveau, leur faire jouer au niveau des 2 UES Amont et Aval (on l'a encore vu récemment avec la 'négociation salaires' et l'accord concernant les personnels handicapés). **L'UES Amont a été prononcée par voie de justice en octobre dernier, son contenu restant à négocier** : représentation du personnel, représentation syndicale, moyens de ces représentants, etc.. En fait, **alors que la vocation d'une UES est d'améliorer la représentation du personnel et ses moyens, on voit que la Direction utilise l'UES pour, au contraire, limiter cette représentation du personnel et en réduire les moyens.** Il nous faut, sans cesse, batailler pour nous opposer à ces dérives et faire respecter les droits du personnel et de ses représentants.

Les Commissions Paritaires n'ont pas échappé à ces dérives. La Direction a d'abord traîné des pieds pour organiser les élections, et ce en dépit des multiples demandes et mises en garde formulées. Résultat : à l'issue des mandats en cours, en novembre 2002, les élections de renouvellement n'étaient toujours pas définies. Une prorogation des mandats, jusqu'à fin janvier 2003, fut alors convenue. Le jour prévu pour la signature, la date de prorogation est remise en cause par certains ; et, contre la volonté des syndicats SICTAME, FO et CGT, la prorogation est portée jusqu'à fin avril 2003 ; elle est signée par les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC de l'UES Amont ! et non de l'Entreprise ! Devant une telle dérive, et alors que par ailleurs **la Direction essaie de remettre en cause le contenu des Commissions Paritaires**, le SICTAME, allié à FO et CGT, engage une action en référé pour contraindre la Direction à organiser les élections. Cette action a pour résultat de faire reculer la Direction dans sa tentative de remise en cause des Commissions paritaires, sous prétexte de baisse des effectifs. Au départ, elle voulait un nouveau protocole, substitutif du protocole Elf EP - au mépris du statut contractuel - et remplaçait les 5 commissions existantes et leurs 24 membres par une seule commission de 8 membres. Suite au référé, la Direction accepte enfin de procéder par **avenant au protocole existant** et de maintenir **2 commissions** : l'une 'ETAM' avec 6 membres élus ; l'autre 'Ingénieurs' de 5 membres seulement (nous demandions 6 membres élus, considérant cela comme le seuil minimum permettant un fonctionnement correct et équitable).

Au surplus, **la Direction a voulu placer la négociation de cet avenant, qui concerne un protocole Elf EP - lequel découle du statut -, au niveau de l'UES** : CFDT et CFTC l'ont signé, sans scrupule, au niveau de l'UES ; CGT l'a signé mais en précisant au titre Elf EP ; SICTAME et FO ne l'ont pas signé en raison de l'ambiguïté entretenue par la Direction entre la structure juridique Elf EP et l'UES.

Clairement, la négociation n'est à faire au niveau de l'UES que dans la mesure où le résultat de cette négociation s'applique à l'ensemble du personnel de l'UES, sinon il faut négocier aux bornes de la structure juridique et du statut concernés, en l'occurrence Elf EP. Vous noterez que l'avenant a été signé par la Direction d'Elf EP et non par une 'Direction UES'. Le parallélisme des formes n'a donc pas été respecté.

Après cela, il y a eu **discussion d'un protocole préélectoral** pour organiser les élections. La Direction a persisté à vouloir négocier ce protocole dans un cadre UES. Seule la CGT a signé mais en précisant qu'elle le signait au titre Elf EP. La Direction a considéré cette signature comme non valable et a sorti une note pour organiser les élections. Au mépris renouvelé des négociateurs !

La Direction ne tiendra ses engagements que si nous y veillons. Aidez-nous à vous défendre.

Aidez-nous à défendre et faire évoluer positivement le statut de tout le personnel.

Faites vivre les Commissions Paritaires. Votez le 27 mars !

VOTEZ pour les Candidats présentés par le SICTAME !